

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE, DES STATISTIQUES ET DES MARCHÉS

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr. GÉNÉRALE

CEM-CFI(LIX)/1 Rev.1 24 octobre 2025

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION Du 27 au 31 octobre 2025 Panama (Panama)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Ouverture de la session
- 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- 3. Admission d'observateurs
- 4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2025
- 5. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
- 6. Nouveaux projets et avant-projets
- 7. Examen des projets et avant-projets en cours
- 8. Rapport sur les projets achevés
- 9. Évaluation a posteriori
- 10. Travaux de politique
- 11. Programme de travail biennal des Comités pour 2026-2027
- 12. Élection des Présidents et Vice-présidents pour 2026
- 13. Dates et lieux des soixantième et soixante et unième sessions des Comités
- 14. Autres
- 15. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
- 16. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-neuvième session des Comités sera conduite conjointement et présidée par M. Ray Thomas Fernandez Kabigting (Philippines), Président du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés (CEM) et du Comité de l'industrie forestière (CFI).

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

[Document CEM-CFI(LIX)/1 Rev.1]

Les Comités pourront examiner l'ordre du jour provisoire et adopter leur ordre du jour pour leur session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions de travail des Comités sera déterminé au terme des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le(s) habituels groupe(s) de travail informel(s) à composition non limitée pour les assister dans leur examen de questions particulières inscrites à l'ordre du jour. Les points 4, 5, 9(A) et 10 pourront être examinés dans le cadre d'une séance commune réunissant l'ensemble des Comités.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister aux sessions en tant que tels.

Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2025

Ce point sera traité lors de la séance commune des Comités, dans le cadre de la Journée du commerce et des marchés qui se tiendra au cours de la session (l'ordre du jour de la Journée du commerce et des marchés qui est proposée sera diffusé préalablement à la séance). Le thème de l'édition 2025 de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché proposé par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) est le suivant: «La filière bois réimaginée: Enseignements tirés des difficultés liées au marché et des efforts en matière de durabilité». Une note d'information indiquant le programme et les conférenciers de l'édition 2025 de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché sera diffusée avant la session.

Point 5 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets

[Document ITTC/EP-60]

Le rapport de la soixantième réunion du Panel d'experts, qui s'est tenue en ligne, est contenu dans le document ITTC/EP-60. Conformément aux dispositions de l'annexe B à la décision 4(XXV) du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), les observations générales du Panel d'experts formulées dans le rapport seront examinées au titre du présent point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune réunissant l'ensemble des Comités.

Point 6 - Nouveaux projets et avant-projets

[Document ITTC/EP-60]

Les Comités sont invités à prendre connaissance des projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement et diffusés aux pays membres en application de la décision 6(XLIII) du CIBT suite aux recommandations du soixantième Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets réuni en août-octobre 2025 pour son évaluation conduite en ligne, dont le rapport est contenu dans le document ITTC/EP-60. Le projet classé en Catégorie 1 a été approuvé dans le cadre de la procédure suscitée.

Soixantième Panel d'experts

Catégorie 1:

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés			
NUMÉRO DE PROJET /D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS DE SOUMISSION	
PD 948/25 Rev.1 (M)	Plantations commerciales de caoba (<i>Swietenia</i> macrophylla) à titre expérimental dans la région du littoral nord du Pérou	Pérou	

Il est également rappelé aux Comités, que conformément à la nouvelle architecture de financement (approuvée par la décision 4(LVI) à la cinquante-sixième session du CIBT, un donateur a exprimé son intention de financer la note conceptuelle CN-25040-Viet Nam. En conséquence, la proposition de projet suivante a été élaborée (sans avoir fait l'objet d'un examen de la part du Panel d'experts) par l'Agence d'exécution en collaboration avec le Secrétariat de l'OIBT et le donateur et en tenant compte des observations reçues au cours de la procédure électronique de non-objection qui s'est achevée le 24 octobre 2025:

Comité de l'industrie fore		
NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT- PROJET	INTITULÉ	PAYS DE SOUMISSION
PD 952/25 (I)	Pilotage d'une bioéconomie forestière dans le secteur forestier vietnamien: développement d'une Plateforme d'orientation et de dialogue à destination des acteurs vietnamiens de la chaîne de valeur transfrontière de l'acacia	Viet Nam

Grille de classement des propositions de projets

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

Point 7 - Examen des projets et avant-projets en cours

[Document CEM-CFI(LIX)/2 Rev.1]

Poursuivant la rationalisation de leurs travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la décision 4(XXV) du CIBT, les Comités ont demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Les Comités pourront examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CEM-CFI(LIX)/2 Rev.1 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants (ceux remplissant au moins un des critères ci-dessus sont affectés d'un astérisque à la suite du numéro de projet):

(A) Projets en cours d'exécution

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

1. PD 933/23 Rev.2 (M) Promouvoir l'emploi de bois de teck durable sur les marchés intérieurs en Inde

Comité de l'industrie forestière

1.	PD 912/20 Rev.3 (I)	Renforcement de la gestion technique et commerciale de la filière forêt- bois péruvienne
2.	PD 935/23 Rev.1 (I)	Promouvoir l'emploi de bois de source durable sur le marché intérieur en Malaisie
3.	PD 943/25 (I)	Améliorer la chaîne d'approvisionnement légale et durable de la filière bois pour encourager la bonne gouvernance forestière (Indonésie)
4.	PD 951/25 (I)	Renforcement de la chaîne de valeur du secteur forestier dans le cadre de la gestion et de l'exploitation durables des forêts au Costa Rica

(B) Projets en attente de financement

Comité de l'industrie forestière

1.	PD 912/20 Rev.3 (I) Phase II	Renforcement de la gestion technique et commerciale de la filière forêt-bois péruvienne
2.	PD 948/25 Rev.1 (M)	Plantations commerciales de caoba (<i>Swietenia macrophylla</i>) à titre expérimental dans la zone du littoral nord du Pérou
3.	PD 952/25 (I)	Pilotage d'une bioéconomie forestière dans le secteur forestier vietnamien: développement d'une Plateforme d'orientation et de dialogue à destination des acteurs vietnamiens de la chaîne de valeur transfrontière de l'acacia

(C) Notes conceptuelles en attente de financement (en attente d'une manifestation d'intérêt de la part de potentiels donateurs)

1.	CN-24028	Mise en place d'un Système pilote de partage d'informations sur les plantations forestières et de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement en bois au Viet Nam	
2.	CN-25036	Développement d'un Système national de vérification de l'origine géographique des bois tropicaux mexicains faisant appel au profilage dendro-isotopique et aux marqueurs génomiques pour lutter contre le commerce illicite de bois, la déforestation et l'exploitation forestière illégale	
2	CN-250/1	Plan de revitalisation du secteur forestier de production et de ses	

3. CN-25041 Plan de revitalisation du secteur forestier de production et de ses chaînes de valeur en encourageant l'augmentation de la consommation de bois dans différents territoires du Costa Rica

Point 8 - Rapport sur les projets achevés

[Document CEM-CFI(LIX)/3]

Les Comités pourront examiner le rapport préparé par le Secrétariat contenu dans le document CEM-CFI(LIX)/3 portant sur les projets suivants qui pourront être déclarés achevés:

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

1. PD 913/20 Rev.4 (M) Renforcement du suivi des forêts et extension de la couverture du système de traçabilité au Panama

Comité de l'industrie forestière

1.	PD 926/22 Rev.1 (I)	Promouvoir la consommation de produits ligneux durables sur le marché intérieur en Thaïlande
2.	PD 928/22 Rev.1 (I)	Développement du marché intérieur des produits ligneux durables (Indonésie)
3.	PP-A/60-369	Renforcer la surveillance et le suivi pour lutter contre l'augmentation de la disparition de la forêt et de la dégradation des terres résultant de l'intensification des conflits dans les zones frontalières thaïlandaises

Point 9 - Évaluation a posteriori

(A) Rapports d'évaluation a posteriori

Les Comités noteront qu'aucun rapport d'évaluation a posteriori ne sera examiné au titre du CEM ou du CFI à la présente session.

(B) Sélection de projets pour évaluation a posteriori

Aux termes de la décision 3(XXVIII) du CIBT relative à l'«Évaluation des projets a posteriori» (voir l'extrait ci-dessous), les Comités sont priés de considérer comme candidats à l'évaluation a posteriori tout projet individuel ou groupe(s) de projets achevés répondant aux critères contenus à l'annexe 1 de ladite décision. Il est d'usage que les Comités envisagent une évaluation a posteriori lors de la session durant laquelle les projets sont déclarés achevés. Une liste répertoriant les projets déclarés achevés par les deux Comités entre 2023 et 2024 (déclarés achevés aux Comités au cours des deux années précédant l'actuelle session) qui n'ont toutefois pas encore été évalués (les projets conformes aux critères de la décision 3(XXVIII) dont la contribution budgétaire de l'OIBT est supérieure à 400 000 \$EU étant indiqués en caractères gras) figure ci-dessous. Lors de leur examen des projets susceptibles de faire l'objet d'une évaluation a posteriori, les Comités sont invités à noter que le coût des futures évaluations a posteriori restait à déterminer au moment de la préparation du présent document, sachant toutefois que les sommes disponibles pour ces travaux présentent pour le CEM un solde courant d'environ 167 043,70 \$EU et de 30 315,09 \$EU pour le CFI.

Il est rappelé aux Comités que, lors de leurs sessions précédentes, le projet PD 832/16 Rev.2 (M) «Mise en œuvre de mécanismes d'amélioration de la traçabilité dans la filière forêt-bois au Guatemala» avait été sélectionné pour faire l'objet d'une évaluation a posteriori en 2026.

Soumis par	Numéro de projet	Intitulé	Finance- ment par l'OIBT	Déclaré achevé
Mozambique	PD 732/14 Rev.2 (M)	Amélioration de la gouvernance forestière au Mozambique	\$321 138	2023
Honduras	PD 770/15 Rev.1 (I)	Promotion et gestion durable des essences moins exploitées dans les forêts humides des départements d'Atlantida, Colon et Nord-Olancho au Honduras	\$196 224	2023
Ghana	PD 845/17 Rev.3 (M)	Amélioration de la capacité des communautés forestières en matière de projets relevant de la gouvernance et du suivi des forêts ainsi que du développement des collectivités dans le district forestier de Mankraso au Ghana	\$120 000	2023
Viet Nam	PD 922/21 Rev.1 (I)	Promouvoir la consommation de produits ligneux durables sur le marché intérieur au Viet Nam	\$339 500	2024

Extrait de l'annexe I à la décision 3(XXVIII), paragraphe 1(iii): Procédure d'identification des projets/groupes de projets nécessitant une évaluation a posteriori

Pour statuer sur la nécessité qu'un projet fasse l'objet d'une évaluation a posteriori, le(s) Comité(s) doivent prendre en compte la nature du projet (l'évaluation a posteriori revêt une importance particulière pour les projets de développement des ressources humaines, de développement institutionnel ou d'infrastructures). Une liste de pré-sélection des projets pour lesquels une évaluation a posteriori serait bénéfique doit être dressée en retenant ceux qui répondent aux critères suivants:

- (a) Le projet ou les groupes de projets dont le budget OIBT est supérieur à un niveau indiqué (par exemple 400 000 \$EU);
- (b) Des avantages indiscutables peuvent être tirés d'une meilleure connaissance de certains faits survenus, certaines réalisations obtenues, ou difficultés apparues, lors de l'exécution du projet ou à son achèvement, notamment des informations et des éléments ayant trait à:
 - l'obtention ou non des produits escomptés;
 - la réalisation ou non du ou des objectif(s) spécifique(s) du projet;
 - l'existence de résultats et de retombées imprévus, qu'ils soient regrettables ou bénéfiques;
 - les bénéficiaires effectifs du projet;
 - les enseignements essentiels livrés par le projet;
 - les recommandations directes émises dans l'intérêt de projets futurs; et
 - la pérennisation éventuelle des activités du projet.
- (c) La potentialité d'une application large des enseignements livrés par le projet;
- (d) Tous autres facteurs considérés comme appropriés par les Comités.

Point 10 - Travaux de politique

Aux termes de la décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux de politique sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique.
- Utiliser le Plan d'action stratégique de l'OIBT en vigueur, les aspects relevant des politiques dans les Programmes de travail biennaux de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique.
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

Au cours de leur cinquante-huitième session, les Comités ont décidé, à l'issue de débats, de poursuivre, dans le cadre de leur cinquante-neuvième session les travaux de politique relevant du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés:

- Cadres de la légalité;
- Certification et traçabilité des forêts et du bois; et
- Collaboration entre le Groupe d'experts sur l'exploitation forestière illicite et le commerce associé de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (EGILAT-APEC) et l'OIBT.

Comité de l'industrie forestière

Au cours de leur cinquante-huitième session, les Comités ont décidé après délibérations d'inclure les travaux de politique suivants à l'ordre du jour de leur cinquante-neuvième session concernant le Comité de l'industrie forestière:

• Promotion de l'emploi de bois de source durable sur les marchés intérieurs.

Point 11 - Programme de travail biennal des Comités pour 2026-2027

Conformément à la recommandation du Conseil, les Comités pourront examiner le projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2026-2027, qui figure dans le document ITTC(LXI)/7, et plus particulièrement la partie consacrée aux activités stratégiques de politique des Comités.

Point 12 - Élection des Présidents et Vice-présidents pour 2026

L'élection des Présidents et des Vice-présidents pour 2026 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 13 - Dates et lieux des soixantième et soixante et unième sessions des Comités

Les dates et lieux des soixantième et soixante et unième sessions des Comités sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions.

Point 14 - Autres

Les Comités pourront examiner au titre de ce point toute autre question susceptible d'être soulevée.

Point 15 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Les Comités pourront envisager de transmettre leurs recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant l'économie, les statistiques et les marchés ainsi que l'industrie forestière.

Point 16 - Rapport de la session

Les Comités pourront examiner et adopter un rapport contenant leurs recommandations adressées au Conseil. Les Comités pourront prier les coprésidents de présenter ce rapport durant la soixante et unième session du Conseil pour examen et adoption.

* * *